



Etablissement identifié sous le numéro 0810038B

Année scolaire 2019-2020

N° de séance : 05

Procès-verbal du conseil d'administration du 04-02-2020

Ouverture de séance : 18h.

18 membres du conseil sont présents.

M. BALOUP – Mme KERBORIOU-GUIRAUD – Mme AMBERT

Mme BARDOU - M PUJOL (Conseil départemental)

M. SOUBSOL (Personne qualifiée)

Mme MATHIEU – Mme USANDIZAGA - Mme RAFFIER – Mme SANS - Mme POUX
(Professeurs)

Mme MAGNE (Personnel de santé) – M Franck VENNE (Personnels de service)

M PLIQUET (Parents d'élèves)

M Elex BOYER (Elèves)

15 membres sur 24 étant présents, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur BALOUP, Principal du Collège.

Monsieur le Principal assurera le secrétariat de séance.

M BALOUP soumet au vote le compte rendu du précédent Conseil d'Administration n°4 en date du 03-12-2019. Celui-ci ne donne lieu à aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des 15 membres présents.

Monsieur le Principal poursuit en présentant l'ordre du jour modifié par rapport à celui qui a été communiqué avec la convocation.

Les membres du CA sont invités à adopter ce nouvel ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 15 membres présents.

I – Organisation de l'action éducatrice

A. Présentation de la structure de l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire

M BALOUP présente l'évolution de l'effectif envisagée, et le nombre de divisions qui en résulte.

Le niveau 5^{ème} comptera quatre sections. Les effectifs actuels de 6^{ème} sont importants et répartis en 5 sections. Si la population d'élèves de ce niveau est confirmée en 5^{ème} pour la rentrée 2020, cela nécessitera un ajustement lors du dialogue de gestion de juin 2020.

B. Présentation et vote de la répartition de la dotation globale horaire 2019-2020

La commission permanente réunie le jeudi 04 février a procédé à l'examen de la dotation préparée lors de trois conseils pédagogiques qui l'ont précédée, et a validé la répartition présentée en conseil d'administration.

Celle-ci fait apparaître un constat récurrent :

- Un équilibre heures-postes / heures supplémentaires toujours désavantageux pour l'établissement. Nous nous trouvons face à une impossibilité relative de répartir ces heures, les professeurs étant en droit de refuser les heures supplémentaires au-delà des deux heures qui peuvent être imposées. Par effet mécanique, des sous-services devront être accentués.

Après en avoir fait la lecture, le collège des professeurs remet une motion qu'il nous demande de joindre au compte rendu. Celle-ci sera adressée au service de M le Recteur et de M. le Directeur académique.

Les parents d'élèves par la voix de M PLIQUET, souhaitent se montrer solidaires des professeurs et s'associent au constat.

La répartition est adoptée par 2 votes favorables et 13 abstentions.

II. Fonctionnement matériel et financier

A. Charte du fond social du collégien

Le chef d'établissement présente la charte du Fond social pour l'année scolaire 2019-2020.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

B. Contrats et conventions

Le chef d'établissement présente le contrat de dératisation et de traitement des blattes ainsi que la convention de mutualisation.

Le contrat et la convention sont adoptés à l'unanimité des 15 membres présents.

C. DBM pour information

Pour le budget 2019, les subventions et régularisations constatées suivantes sont portées à la connaissance des membres :

DBM n°11

- Service des bourses nationales
 - o Régularisation
- Régularisation du SRH
 - o Constatation des produits scolaires
 - Diminution des stocks

DBM n°12

- Régularisation du SRH
 - o Diminution des stocks

IV. Questions diverses

M. BALOUP fait état des documents reçus concernant le mouvement de grève et de protestation contre les conditions d'enseignement établies à ce jour pour la rentrée 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'administration est clos à 20h15.

**Le Principal,
M. BALOUP**



Motion au CA

Les enseignants du collège Louisa Paulin réunis en heure d'informations syndicales ont pris connaissance de la dotation horaire globale pour la rentrée 2020. Le collège disposera de 4 divisions de sixièmes à 29/30, 4 cinquièmes à 32, 3 quatrièmes à 28/29, et 4 troisièmes à 26/27. Nous ne pouvons que déplorer des classes aux effectifs pléthoriques.

Nous subissons depuis la réforme du collège, une baisse drastique des heures d'enseignement. L'apparition de l'autonomie des établissements entraîne une concurrence entre les disciplines du fait d'un non financement ciblé des heures de lettres classiques, d'occitan, savoir nager, ... Nous obligeant à faire des choix au détriment des élèves.

Cette baisse des dotations sera amplifiée à la rentrée 2020 par la perte annoncée d'une division de cinquième : nous passerons donc de 5 sixièmes en 2019/2020 à 4 cinquièmes en 2020/2021. Les sixièmes sont 128 aujourd'hui et le rectorat prévoit 120 élèves en 2020. D'une part, nous ne pensons pas perdre 8 élèves et d'autre part même à 120 élèves pour 4 divisions les conditions de travail et d'apprentissage ne seraient pas convenables.

Cette situation va générer des suppressions d'heures poste pour les enseignants, impliquant un partage de service sur un 2ème établissement pour 7 d'entre eux. De plus, la diminution des heures d'autonomie, impliquerait une grande difficulté à dédoubler les classes pour permettre de travailler en 1/2 groupe, alors que nous nous étions engagés dans le contrat d'objectifs à favoriser l'oral, la remédiation, la prise en charge de la difficulté scolaire.... Comment mener à bien nos missions dans de telles conditions ?

Enfin, il est important de souligner que le suivi des élèves en difficulté, priorité de l'équipe éducative du collège Louisa Paulin, est dans ces conditions mis à mal. Aujourd'hui 19 élèves de sixièmes ont un suivi particulier (ULIS, PAP, PPRE, PPS), 22 en cinquième, 24 en quatrième. Nous tenons à souligner que du fait de l'éloignement des structures d'accueil particulières (SEGPA, UPE2A,...) nous accueillons des élèves qui auraient dû suivre un de ces enseignements particuliers. Pour finir, nous observons une hausse des élèves issues de CSP défavorisées.

C'est pourquoi, les délégués du corps enseignant siégeant au CA ne prendront pas part au vote sur la répartition des moyens, non pas pour nous opposer au travail de l'équipe de direction quant à la répartition, mais pour dire non à la baisse des moyens alloués au collège par le Rectorat.